

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pouvoir : néant.
Date de convocation : 23 mars 2021

D-2021-03

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-trois mars à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes AGAPIT, CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON, SUIRE.

EXCUSES : M. LEBRAUD.

POUVOIR : néant.

Mme Magali AGAPIT est élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 15 février 2021.

1°) Approbation du compte de gestion 2020

Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT présente le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Trésorier d'Angoulême et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2020 établi par le Madame le Maire. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur.**

Arrivée de M. CHARBEIX à 18h25.

2°) Vote du compte administratif 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. GUEDON, doyen d'âge de l'assemblée, se fait présenter le compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 qui peut se résumer ainsi :

Montants en euros	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	609 169,86			1 039 232,43	609 169,86	1 039 232,43
Opérations de l'exercice	421 737,60	285 586,48	772 035,49	1 110 483,25	1 193 773,09	1 396 069,73
TOTAUX	1 030 907,46	285 586,48	772 035,49	2 149 715,68	1 802 942,95	2 435 302,16
résultats de l'exercice	-136 151,12			338 447,76	- 136 151,12	338 447,76
Résultats de clôture	- 745 320,98					
Restes à réaliser	216 667,00	631 589,00			216 667,00	631 589,16
TOTAUX CUMULÉS	1 247 574,46	917 175,48	772 035,49	2 149 715,68	2 019 609,95	3 066 891,16
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- 330 398,98			1 377 680,19		1 047 281,21

3°) Affectation des résultats

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Affectation 2019 Art. 1068	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020 : - dépenses - recettes	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	0,00	6 619,60	- 745 320,98	216 667,00 631 589,00	414 922,00	- 330 398,98
Fonctionnement	1 039 232,43		338 447,76			1 377 680,19

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat au budget primitif de 2021 de la manière suivante :

Excédent cumulé au 31.12.2020	1 377 680,19 €
Affectation obligatoire : couverture d'autofinancement (c/1068)	-330 398,98 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	1 047 281,21 €

4°) Vote des taux communaux d'imposition

Madame le Maire propose, au vu des bases prévisionnelles, de ne pas modifier les taux d'imposition.

Après étude et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité vote le maintien des taux.

5°) Indemnités de fonction aux élus municipaux

Madame le Maire propose de revaloriser les indemnités des conseillers municipaux délégués au vu de leurs délégations et de leurs charges de travail de 6% à 9% soit une augmentation de 116,68 € brut par conseiller.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, après un vote à main levée et à l'unanimité avec un effet au 1^{er} avril 2021, de fixer le montant des indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués au taux de 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

6°) Effacement d'une dette

Madame le Maire explique au conseil municipal que la Banque de France a décidé d'effacer les dettes d'une contribuable de la commune. Cette décision concerne la commune pour un impayé de loyers d'un montant de 5 834,82 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres et à main levée présents (12 pour - 2 abstentions – Mme CHARRIERE, M.DOUILLARD) accepte l'effacement de la dette d'une contribuable.

Une discussion a lieu sur le fait de demander une caution solidaire pour les prochains locataires.

7°) Vote du budget primitif 2021

Madame le maire présente le budget primitif 2021 de la commune tel qu'il a été établi avec le concours de la commission des finances.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

		Dépenses en €	Recettes en €
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	2 115 922,21	1 068 641,00
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté		1 047 281,21
TOTAL DE LA SECTION		2 115 922,21	2 115 922,21

SECTION D'INVESTISSEMENT:

		Dépenses en €	Recettes en €
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	1 810 315,21	1 810 315,21
REPORTS	Reste à réaliser de l'exercice précédent	216 667,00	631 589,00
	Résultat de fonctionnement reporté	745 320,98	330 398,98
TOTAL DE LA SECTION		2 772 303,19	2 772 303,19

M. GUEDON fait une remarque sur le faible montant prévu en investissement pour les travaux de voirie au vu de la longueur de voirie à traiter (60 000 €). Le montant de l'imputation ne sera pas augmenté. Le conseil municipal attend des devis et décidera en fonction ensuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée adopte le budget primitif tel que présenté.

8°) Subventions aux associations

Le conseil municipal a voté une enveloppe de subventions à hauteur de 4 000 €. M. SUIRE vice-président de la commission « vie associative » présente l'analyse effectuée pour l'ensemble des demandes et propose d'attribuer les subventions comme présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant de 2 510€ :

Organismes bénéficiaires	Montant alloué en €
Chapitres	200
Comité d'Animation de Dignac (C.A.D.)	1 200
Amicale des Propriétaires et des. Chasseurs de Dignac (A.P.C.D.)	210
A.D.M.R. Villebois et 3 forêts	300
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de l'aire Sud-Est Angoulême	100
Croix Rouge française de Villebois-Lavalette	400
Foyer socio éducatif du collège de Villebois-Lavalette	100

La commission a décidé de ne pas attribuer de subvention à l'association « Dignac pétanque » pour cette année. Elle estime que la commune va investir pour l'association en créant un terrain supplémentaire avec l'installation d'un éclairage public.

La demande de l'association « Les chevaux du vallon » sera étudiée lorsque le dossier de demande de subvention sera complété.

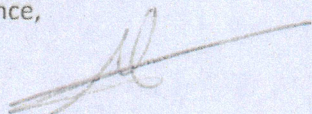
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée accepte la répartition des subventions comme énumérées dans le tableau présenté ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Maison de santé** : les entreprises vont signer leur acte d'engagement et ordre de service mercredi 31 mars. Les élus devront identifier le matériel qui pourra être récupéré avant la démolition.
- **Vaccination de Dignac** : nouvelle organisation de la salle polyvalente à prévoir suite à l'intensification de la vaccination. Toujours beaucoup de demandes. On arrive au bout de la liste d'attente, le standard téléphonique va réouvrir le 10/04. Une quarantaine de bénévoles sont présents. 70 % des + de 75 ans ont reçu au moins une dose de vaccin.
- **Adressage** : La livraison des plaques de numéros a pris du retard mais elle devrait arriver le 2 ou 6 avril. La distribution aura lieu les 10 et 17 avril au bâtiment DEREIX. Certains administrés sont mécontents mais la majorité est satisfaite.
- **Commission cimetière** : des panneaux de renseignements vont être installés dans les cimetières de Cloulas et du bourg.
- **Commissions**
 1^{er}/04 : culture (préparation des animations 2021), 08/04 : communication (site internet et Dignac infos)
 03/04 : fleurissement, Date à fixer : vie associative.
 07/04 : adressage si réception des plaques,
- **Travaux** : ils commenceront en avril pour la mairie et en juillet pour l'ancienne mairie et le bureau de la directrice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La secrétaire de séance,
Magali AGAPIT




Le Maire,
Françoise DELAGE

